

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 07 JUILLET 2022

Délibération n°22-07-03

L'an deux mille vingt-deux et le 07 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil communautaire sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Date de la Convocation : 30 juin 2022

**Objet : Environnement : Déchets ménagers -
Marché de collecte et traitement des ordures ménagères 2023-2027 : attribution**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL*), M. Yannick JARDIN,
Mme Nathalie BÉAL (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*).
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON,
M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE*) -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT,
M. Christian CHAMPELEY (*Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY*) -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*),
M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Nathalie BÉAL*) -
PÉLUSSIN : Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir à M. Jean-François CHANAL*) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : Mme Véronique MOUSSY (*Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY*).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER : M. Philippe BAUP -
PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220707-22_07_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 09/01/2020

Par délibération n°17-09-14 du 18 septembre 2017, la communauté de communes a attribué le marché de traitement et de collecte des ordures ménagères d'une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le marché se terminant au 31 décembre 2022, il est nécessaire de relancer le marché, pour une durée de cinq ans, dont l'estimation financière est la suivante :

| N° lot | Intitulé | Estimation € HT |
|--------|--|----------------------------|
| 1 | Collecte, transfert et transport des déchets ménagers et assimilés <i>Tranche optionnelle : Fréquence de collecte en C 0.5</i> | 1 925 000 € 1 550 000 € |
| 2 | Traitement des déchets ménagers et assimilés | 1 190 000 € |
| 3 | Exploitation de la déchèterie <i>Tranche optionnelle : Exploitation de la plateforme déchets verts rénovée avec apport en direct des particuliers</i> | 2 845 000 € 158 000 € |
| 4 | Collecte sélective schéma de collecte corps creux/corps plats des matériaux recyclables hors verre, et transport jusqu'au site de traitement <i>Tranche optionnelle lot n°4 : collecte sélective schéma de collecte multi matériaux des matériaux recyclables hors verre, et transport jusqu'au site de traitement</i> <i>Variante : Utilisation du quai de transfert déchèterie de Pélussin</i> | 760 000 € |
| 5 | Collecte du verre | 180 000 € |
| | TOTAL | 7 058 000 € |

Au regard du montant, la procédure de consultation est un appel d'offre ouvert et a été publiée au BOAMP et au JOUE.

Par délibération n°22-01-13, le conseil communautaire a validé le lancement de la consultation. La date limite de réception des offres était fixée au 22 Avril 2022.

Lot 1 : Collecte & transfert des ordures ménagères

- Tranche Ferme (TF) : collecte hebdomadaire (similaire à aujourd'hui),
- Tranche Optionnelle (TO) : réduction de la fréquence de collecte à une semaine sur deux.

Deux entreprises ont déposé une offre :

- COVED,
- Ecodéchets.

À l'issue de la réunion du jeudi 23 juin 2022, la CAO a retenu l'offre de l'entreprise COVED. La comparaison des offres a été faite sur la base de 4 ans en tranche ferme et 1 an en tranche conditionnelle, ce qui ne spécifie pas que l'évolution de la fréquence de collecte sera réalisée sur cette base.

| Montants HT | Proposition EcoDéchets (non retenue) | Proposition retenue COVED | Comparaisons 2018-2022 | Écart |
|----------------------|--------------------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|
| 4 ans TF et 1 an TO* | 1 832 728.84 € | 1 933 802.60 € | 1 792 416,77 € | +7,9% (+ 141 385,83 €) |

(*) scénario 200 à 500 points de collecte en C1

Lot 2 : Traitement des déchets ménagers et assimilés

Lot infructueux. Une discussion doit être lancée avec le SICTOM Nord-Isère, qui assure actuellement cette prestation, pour trouver une solution en direct.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200895-20220707-22_07_03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2022
Affichage : 09/01/2020

Lot 3 – Exploitation de la déchèterie

- Tranche Ferme (TF) : exploitation de la déchèterie,
- Tranche Optionnelle (TO) : Exploitation de la plateforme de déchets verts rénovée avec apport direct des particuliers.

Une seule entreprise a déposé une offre.

À l'issue de la réunion du jeudi 23 juin 2022, la CAO a retenu l'offre de l'entreprise DELAUZUN.

| Montants HT | Proposition DELAUZUN | Comparaisons 2018-2022 | Écart |
|--------------|----------------------|------------------------|-----------------------|
| TF sur 5 ans | 3 219 788.50 € | 2 875 111,52 € | +12% (+ 344 676,98 €) |

(*) Avec une opération amiante pour comparaison avec réalisation 2021

Lot 4 - Collecte sélective schéma de collecte corps creux/corps plats des matériaux recyclables hors verre, et transport jusqu'au site de traitement

- Tranche Ferme (TF) : Collecte sélective schéma de collecte corps creux/corps plats des matériaux recyclables hors verre, et transport jusqu'au site de traitement,
- Tranche Optionnelle (TO) : collecte sélective schéma de collecte multi matériaux, des matériaux recyclables hors verre, et transport jusqu'au site de traitement*,
- Variante : Utilisation du quai de transfert déchèterie de Pélussin.

Trois entreprises ont déposé une offre dont deux avec variante en plus de l'offre de base :

- COVED,
- EcoDéchets,
- Guerin.

À l'issue de la réunion du 23 juin 2022, la CAO a retenu l'offre de base de l'entreprise COVED, qui est la mieux et la moins-disante :

| Montants HT | Proposition Base EcoDéchets (non retenue) | Proposition Base Guerin (non retenue) | Proposition base retenue COVED | Comparaisons 2018-2022 | Écart |
|-----------------------------|---|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------|-----------------------|
| TF sur 1 an et TO sur 4 ans | 843 294.32 € | 892 300 € | 741 135.85 € | 622 608,74 € | + 118 527,11 € (+19%) |

Lot n°5 – Collecte du verre

Une seule entreprise a déposé une offre.

À l'issue de la réunion du jeudi 23 juin 2022, la CAO a retenu l'offre de l'entreprise GUERIN.

| Montants HT | Proposition GUERIN | Comparaisons 2018/2022 | Écart |
|-------------|--------------------|------------------------|------------------------|
| sur 5 ans | 191 600 € | 159 321,79 € | + 32 278,21 € (+20,3%) |

042-244200895-20220707-22_07_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022
Affichage : 09/01/2020

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le président à signer les marchés de collecte et de traitement :

- Lot 1 – COVED ,
- Lot 3 – DELAUZUN,
- Lot 4 – COVED (offre de base),
- Lot 5 – GUERIN.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'attribution du marché :
 - Lot 1 – COVED,
 - Lot 3 – DELAUZUN,
 - Lot 4 – COVED (offre de base),
 - Lot 5 – GUERIN.
- Autorise M. le président à signer les marchés afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name "Serge RAULT".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220707-22_07_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 09/01/2020